



**COMPTE RENDU DE LA  
SEANCE DU  
Lundi 01 février 2021  
à 19h30**

**Membres présents** BESSON Guy, BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, PROTIERE Fabien, TRUC Frédéric

**Membres excusés** GARIN Thérèse, MURAT Delphine,

**OUVERTURE DE CREDITS  
PREVISIONNELS REPRIS AU BUDGET  
PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget (prévu en mars pour Meys), les collectivités territoriales peuvent, sur autorisation de l'organe délibérant, mandater les dépenses d'investissement en cours, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, Compte tenu du besoin de trésorerie des petites sociétés en général, monsieur le Maire propose l'ouverture de crédits budgétaires, en section d'investissement, les crédits ainsi votés seront repris au Budget Primitif 2021. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition en 2019 par la commune d'un bâtiment dans le centre bourg avec pour projet la réhabilitation et l'extension de ce bâtiment afin de réaliser un local technique suffisamment volumineux et fonctionnel pour rassembler tous les engins, et matériels dédiés aux services techniques. Il offrira aussi aux agents techniques des espaces de travail à couvert et des espaces de stockage de tous les consommables et stockage divers. Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose dans son plan de relance, une aide visant à financer les projets d'investissement. Il propose au conseil municipal de déposer une demande d'aide au titre du plan Bonus Relance 2020-2021, pour la partie concernant la construction d'un local technique dans le centre bourg.

Le coût prévisionnel de ce projet se monte à 194 000 € HT.

La subvention demandée est d'un montant de 97 000,00 euros, soit 50% de la dépense. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DSIL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dispositif concernant la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est reconduit et

se décline cette année en deux, le DSIL classique ou le DSIL plan de relance. Il propose au conseil municipal de déposer une demande d'aide au titre du DSIL pour la construction du nouveau local technique dans le centre bourg ainsi que la réhabilitation du bâtiment actuel attenant à l'extension

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**EMBAUCHE D'UN CDD SUR UN EMPLOI PERMANENT**

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que depuis l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe en 2010, la commune a recruté une deuxième ATSEM et a bénéficié jusqu'ici du dispositif de contrats aidés proposés par Pôle Emploi. Ce dispositif ne peut être reconduit cette année. Le contrat de l'ATSEM actuelle, Madame Gladie RADIX, arrive à échéance en février, monsieur le Maire propose au conseil municipal de recruter Madame RADIX en CDD. Monsieur le Maire prendra l'arrêté correspondant.

**MISE EN LOCATION DU TERRAIN DE LA BATTEUSE**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Conseil Municipal lance un appel à candidatures pour la jouissance du terrain de la Batteuse, en dehors de la période de la Fête de la Batteuse. Les agriculteurs ont jusqu'au 26 février 2021 pour déposer leur candidature en mairie. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE COTISATION AU GELF**

Monsieur le Maire rappelle le rôle et l'intérêt local du regroupement d'employeurs des Monts du Lyonnais (le GELF) situé à Saint Symphorien sur Coise qui accompagne les entreprises et les collectivités dans leurs recrutements de personnel et les postulants dans leurs recherches d'emploi.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au Gelf pour cette année 2021. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE COTISATION DU GROUPEMENT DES 4 CANTONS**

Monsieur le Maire expose la demande de cotisation du groupement des 4 cantons, soit 259,20 €. Ce chiffre est calculé d'après un montant de 0.30 € par habitant avec pour référence la population INSEE publiée en 2018 de 864 habitants, soit 259,20 €.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement des 4 cantons. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des organismes et associations sollicitent la commune de Meys pour l'obtention de subventions.

Lors d'un nouveau mandat municipal, le conseil

municipal se fixe des règles d'attribution des subventions aux divers organismes qui le sollicite chaque année. Il lit les courriers de demandes de subventions. A l'unanimité des membres présents et selon les règles précédemment fixées, le conseil municipal décide d'accorder une subvention à la MFR de CHAUMONT d'un montant de 40 € et de ne pas donner de suite favorable aux demandes de la Chambre des métiers et de l'artisanat, du lycée agricole du Rassin, de l'ADAPEI du Rhône ainsi que du collège Raoul Follereau.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire rappelle que le projet de réaménager l'ancienne école pour les usages des associations est à l'étude, et qu'un questionnaire a été envoyé aux représentants des associations de Meys, afin de recenser leurs besoins et de confronter leurs visions vis-à-vis de ce projet. Il propose aux membres du conseil municipal la création d'une commission dédiée à ce projet.
- Monsieur le Maire lit le courrier de remerciements de l'association Meysristème pour la subvention accordée.
- Les dates des prochains conseils sont fixées aux lundis 01 mars et 29 mars à la salle polyvalente à 19h30. Les conseils auront lieu à huis clos selon l'évolution de la crise sanitaire.

Philippe GARNIER

Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

